

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes



La Ligue de l'enseignement

Dossier n° 2007 – 08–005

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

La Ligue de l'enseignement

Avec la collaboration de Valérie SILBERBERG
Responsable du secteur « Communication »

But social de la Ligue

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a pour objet la **défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïque**.

Elle a également pour vocation le **développement des œuvres laïques d'éducation permanente** dans tous les domaines créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaire à leur participation à l'élaboration de la société contemporaine.

Historique de la Ligue de l'enseignement

1864-1865 : La fondation

La naissance de la Ligue de l'Enseignement s'explique par le contexte politico-social de l'époque.

Entre 1815 et 1830, lorsque les territoires belges faisaient partie du royaume des Pays-Bas, l'État avait développé un enseignement neutre et gratuit.

Cette politique était un des griefs majeurs des catholiques vis-à-vis du régime hollandais ; aussi, en **1830**, le Congrès national proclama la liberté de l'enseignement, ce qui provoqua l'ouverture d'écoles primaires libres dirigées par des particuliers souvent incompetents.

En 1842, l'État belge fit voter une loi organique de l'enseignement primaire qui plaçait l'enseignement de la religion catholique, de la morale et des autres branches sous la direction exclusive du clergé.

C'est pour réagir à cette situation que le 26 décembre 1864, lors d'une réunion organisée par des citoyens d'opinion libérale en l'hôtel du « *Grand Miroir* » à Bruxelles, Charles Buls, un jeune orfèvre autodidacte, âgé de 27 ans, fit une communication intitulée « *Projet de création d'une association destinée à répandre et à améliorer l'instruction en Belgique* » et que fut créée la Ligue de l'Enseignement par un groupe de libres penseurs affiliés à un cercle culturel « *La Libre Pensée* », issus majoritairement de l'ULB et des loges maçonniques bruxelloises.

La Ligue trouvait également son inspiration dans une société hollandaise, la « *Maatschappij tot Nut van 't Algemeen* », fondée à la fin du XVIII^e siècle, qui était à la base du haut degré de développement de l'enseignement primaire hollandais.

Les statuts de la Ligue furent adoptés le **16 février 1865** et lui assignèrent comme buts :

La propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique.

- La révision des lois dans ce qu'elles ont de contraire à la liberté de conscience et à l'égalité des citoyens.
- L'étude des questions relatives à l'instruction et à l'éducation.
- L'amélioration de la position sociale des instituteurs.
- Le développement de l'instruction des filles.
- L'établissement de bibliothèques, de cours publics et d'écoles d'adultes.
- La rédaction et la diffusion de publications relatives à l'instruction et à l'éducation.

La Ligue de l'enseignement

1884-1914 : Trente ans de lutte

En proclamant la neutralité des écoles en **1879** et en reléguant le cours de religion hors des heures scolaires, les libéraux provoquèrent la radicalisation du conflit qui les opposait aux catholiques en matière d'enseignement.

Jusqu'alors, l'Église s'était efforcée de s'assurer le contrôle de l'enseignement financé par l'État.

À partir de **1879**, l'Église créa de toutes pièces un réseau d'enseignement primaire et secondaire confessionnel et dès l'arrivée des catholiques au pouvoir en 1884, le gouvernement s'efforça de subsidier ce réseau, et par la « *loi Jacobs* », autorisa les communes qui le souhaitaient à adopter une école confessionnelle et à supprimer l'école communale, à y rétablir le cours de religion, à remplacer les enseignants laïques par des diplômés de l'enseignement catholique.

Après le vote de la loi Jacobs, l'action de la Ligue se porta dans deux directions :

- soutien aux personnes lésées par les nouvelles dispositions législatives et par leur application ;
- soutien à une nouvelle génération d'écoles libres laïques.

Des comités de défense se constituèrent un peu partout dans le pays à l'initiative notamment des loges maçonniques.

La Ligue quant à elle créa en son sein un « *Comité de consultation et de défense* » chargé d'intervenir afin d'assurer la défense, le cas échéant, devant les tribunaux, des enseignants lésés par une application injuste de la loi de 1884.

Sous l'impulsion de personnalités actives de la Ligue comme **Buls, Couvreur, Bergé** et **Jottrand** divers organismes locaux de défense se regroupèrent dans « l'Œuvre nationale de la Défense scolaire » pour récolter des fonds distribués par l'intermédiaire de la Ligue et subsidier des écoles qui à cause de leur caractère laïque n'étaient pas ou n'étaient plus subsidiées par l'État.

Pour aider les membres du personnel enseignant mis en difficulté par la suppression de leurs écoles ou la réduction de leurs traitements, **Alexis Sluys**, un autre membre important de la Ligue créa le « *Denier des instituteurs* ».

Bien que mobilisé par la défense des intérêts du réseau officiel, le Conseil général de la Ligue ne négligea pas ses autres préoccupations et joua un rôle important dans l'élaboration de la loi de 1890 sur la réforme de l'enseignement supérieur et dans le secteur de l'éducation permanente par le lancement de l'« *Extension universitaire de Bruxelles* ».

Sous la présidence d'**Auguste Smets** (1895-1896), puis de **Pierre Tempels** (1896-1905), la Ligue connut une sérieuse baisse de régime, sans qu'il fût question toutefois d'un arrêt total de ses activités.

Le « *Bulletin* », cessa de paraître régulièrement.

Le nombre de membres devait aussi connaître une chute sensible et se réduire à un peu plus de 200 à peine au début de **1905**.

Tout cela n'empêcha pas le dernier carré des fidèles de poursuivre leur action, en particulier dans le domaine de l'éducation permanente. Pendant cette période fut mis sur pied un nouveau service qui allait connaître un succès certain pendant plusieurs décennies : il s'agit des bibliothèques circulantes, créées en 1899 par le bibliothécaire de la Ligue, **Joseph Nijns**.

La Gye pour aider les instituteurs des villages dépourvus de bibliothèques.

En **1904**, un jeune instituteur bruxellois, **Nicolas Smelten**, après avoir participé à un congrès de la Fédération des Instituteurs belges, mit sur pied une « Union nationale pour la défense de l'enseignement public » et proposa à la Ligue d'unir ses efforts avec ceux de cette nouvelle association.

Ce fut chose faite au début de l'année **1905**.

La Ligue, dont Charles Buls avait accepté de reprendre la présidence en fut immédiatement revitalisée.

La Ligue de l'enseignement

Le *Bulletin* reparut régulièrement et dès 1906 fut entamée la publication des *Documents*, une série pédagogique destinée à la publication d'études et de rapports.

Le nombre des membres atteignit à nouveau plus de 4000 en **1906**.

Le **23 février 1905**, l'Assemblée générale de la Ligue adoptait de nouveaux statuts.

L'article 1er des statuts disait maintenant que l'association avait pour but « *de faire triompher l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, de propager et de perfectionner l'éducation, de développer et de défendre l'école publique* ».

Plusieurs commissions furent installées : de propagande, de législation et d'enquêtes scolaires, des œuvres scolaires et de pédagogie.

La commission de propagande réussit à organiser à Bruxelles, le **18 novembre 1906** une manifestation nationale en faveur de l'obligation scolaire ; le défilé rassembla plusieurs dizaines de milliers de participants.

Une pétition de plus de 200.000 signatures fut remise au bourgmestre de Bruxelles Émile De Mot, à l'Hôtel de ville.

En **1911**, la Ligue eut à combattre un nouveau projet de loi scolaire présenté par le ministre Schollaert.

Il s'agissait d'étendre encore les subventions aux écoles primaires catholiques en créant dans tous les établissements un système de financement proportionnel au nombre d'élèves, « **le bon scolaire** ».

Au sein de l'opposition au projet gouvernemental, le rôle de la Ligue fut prépondérant, par ses publications, ses communiqués de presse et deux grandes manifestations avec meeting à Bruxelles.

Le gouvernement fut contraint de démissionner le **7 juin 1911**.

Un nouveau cabinet catholique fut mis en place et, très habilement, par la loi organique de **juillet 1914** les catholiques introduisirent l'instruction obligatoire revendiquée par la gauche et obtinrent le principe de la prise en charge par l'État des traitements des instituteurs des écoles confessionnelles.

Pour l'enseignement secondaire cette prise en charge ne se fera qu'après une nouvelle guerre scolaire de **1950 à 1958** qui aboutira au « **pacte scolaire** ».

Dès avant 1878, des membres de la Ligue avaient participé à la création d'œuvres scolaires.

Après la revitalisation de la Ligue de 1905 l'association créa une « *Commission des œuvres scolaires* » qui se voulait un organe de coordination de toutes ces œuvres caritatives laïques.

Elle s'intéressa aussi plus largement aux problèmes des colonies de vacances, des écoles de plein air, des pensionnats laïques et des œuvres postsecondaires, vaste secteur qui recouvrait les patronages laïques, les amicales d'anciens élèves, des sociétés de secours mutuel et d'assurances.

À l'occasion d'une manifestation solennelle de sympathie à l'égard des membres fondateurs de la Ligue en **janvier 1911**, avec les fonds recueillis, fut créée une « *Fondation Buls - Tempels* » dont les revenus devaient servir à la création et à l'entretien d'un institut supérieur de pédagogie qui vivota pendant quelques années avant d'être liquidé au profit d'un « *Fonds Buls - Tempels* » dont les revenus servirent à subsidier les publications de la Ligue.

Avant d'en finir avec cette période d'avant-guerre, il faut encore parler d'une petite révolution qui se produisit au sein du Conseil général : il s'agit de l'admission en son sein des premières femmes.

Les deux pionnières en ce domaine furent Mesdames Brigode et Houyoux, élues membres du Conseil général en **janvier 1907**.

Par la suite, d'autres femmes vinrent grossir le noyau de base et une certaine tradition s'installa de confier la vice-présidence à l'une d'entre elles.

1918-1940 : L'entre-deux guerres

Une fois conclu l'armistice de **1918**, la Ligue reprit progressivement vie... Elle ne retrouva pas immédiatement son nombre de membres individuels d'avant-guerre.

La Ligue de l'enseignement

En 1926, elle comptait 2700 membres ; en 1926-1927, à un moment intense de la lutte menée en faveur de l'école publique elle enregistra plus de mille inscriptions nouvelles, après quoi le nombre de membres continua à croître pour se stabiliser autour des 5000 à la veille du second conflit mondial.

En **1925**, profitant d'une législation assez récente, elle se fit reconnaître comme **A.S.B.L.** ce qui alla de pair avec une modification de ses statuts qui ne changea toutefois pas ses structures en profondeur.

À sa tête elle conservait un Conseil général d'une cinquantaine de membres, parmi lesquels des enseignants, des professeurs d'université, des mandataires communaux, des parlementaires.

Le Conseil général désignait un bureau, composé d'un président, de plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Charles Buls étant décédé en juillet 1914, la présidence fut exercée par **Alexis Sluys** jusqu'en mars 1930, puis brièvement par **Fernand Cocq** et enfin par **Nicolas Smelten** jusqu'en 1962.

L'essentiel du travail de la Ligue continuait à être préparé par des commissions.

Les services les plus actifs furent celui des publications, celui des bibliothèques circulantes, celui des pensionnats laïques, celui des prêts de clichés pour projections lumineuses, un service des conférences, un service de placement pour diplômés de l'enseignement officiel, un service de renseignements et de consultation.

De **1919 à 1940** la Ligue continua son combat pour la défense de l'instruction publique.

L'instauration du suffrage universel en 1919 ne devait plus permettre à aucun parti de s'assurer une majorité absolue dans les Chambres ; les préoccupations sociales et économiques reléguèrent les querelles scolaires au second plan.

Toutefois, face aux avantages que l'enseignement catholique continuait à engranger, la Ligue continua son action en agitant l'opinion par ses publications et en organisant de grandes manifestations pour la défense de l'enseignement public ou en s'y associant, sans toujours

trouver auprès de mandataires publics nationaux ou communaux, pourtant membres de son Conseil général, un appui significatif.

En dépit de la volonté de ses fondateurs, la Ligue était devenue, depuis plusieurs décennies, essentiellement bruxelloise et francophone.

Entre les deux guerres un nouvel effort fut entrepris pour lui assurer une base nationale et pour lui rallier un public néerlandophone avec des résultats inégaux.

La création en **1939** de l' « *Algemeen Vlaamsch Verbond ter Bevordering van het Officieel Onderwijs* », une association « sœur » (concurrente ?) et autonome, allait définitivement mettre fin aux possibilités d'implantation sérieuse de la Ligue en Flandre.

1945-1989 : Les dernières décennies

En **mai 1940** la Ligue se remit en sommeil sans toutefois arrêter tout à fait ses activités, mais ses divers services continuèrent à fonctionner tant bien que mal.

Quinze jours après la libération en septembre **1944**, la Ligue allait reprendre son activité normale, rendre vie à ses régionales et à ses sections locales. Pendant quelques années, la Ligue tenta de maintenir et même de renforcer son caractère national.

L'évolution des problèmes communautaires en Belgique eut toutefois pour résultat de transformer insensiblement la Ligue en association francophone.

Depuis **1975**, « *le Conseil général* » a pris la dénomination de « *Conseil d'Administration* ».

La présidence fut confiée de 1962 à 1973 à **Felix Depreter**, de 1973 à 1985 à **Jacques Bernard**, à **Pierre Van Bergen** de 1986 à 1994 et à **Guy Vlaeminck** depuis 1994.

Après la libération, l'atmosphère, dans les milieux politiques et gouvernementaux était une nouvelle fois à la pacification des conflits scolaires ; c'est dans ce contexte que deux jeunes professeurs à l'U.L.B.,

La Ligue de l'enseignement

Sylvain Decoster et **Jean Lameere**, publièrent en **1946** un ouvrage, « *Esprit d'une politique générale de l'éducation* » qui suscita bien des remous dans le Landerneau laïque.

Leur livre revenait sur la question essentielle de savoir si les laïques belges devaient soutenir l'enseignement public ou sacrifier celui-ci au profit d'un réseau d'écoles rationalistes, libres et engagées.

La Ligue opta définitivement pour la défense d'un enseignement officiel laïque et neutre.

De 1954 à 1958 la Ligue connaîtra une période brève de relative satisfaction : elle pourra soutenir la politique scolaire du ministère socialiste-libéral dirigé par Achille van Acker.

Mais à partir de **1958**, il fallut de nouveau compter avec des gouvernements de coalition où siégeait inévitablement le P.S.C.-C.V.P.

La Ligue mena dès lors un combat défensif, contre les avantages de plus en plus importants octroyés au réseau catholique.

C'est ainsi qu'elle s'éleva contre les dispositions du Pacte scolaire de 1958, contre ses modalités d'application et qu'aujourd'hui elle poursuit sans relâche sa lutte pour la défense des spécificités de l'enseignement officiel et contre l'extension de l'octroi d'avantages sociaux et pédagogiques à l'enseignement confessionnel.

En **1972** la Ligue fut reconnue comme mouvement national d'éducation permanente par le Ministère de la Culture française, ce qui lui permit d'obtenir des subsides réguliers pour assurer le fonctionnement de certains de ses services, d'engager des permanents qui, tant dans son siège de la rue De Lengentier à Bruxelles que dans ses régionales, développent son action auprès des écoles, des associations laïques et du public en général.

La Ligue a créé en son sein plusieurs associations laïques parfois devenues autonomes ou sections-membres par la suite et s'est associée à la formation de mouvements extérieurs plus larges ; c'est ainsi qu'elle fut un des membres fondateurs du Centre d'Action laïque en 1969 et que parmi les filiales de la Ligue, il faut citer la F.A.P.E.O. (Fédération Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Officiel).

Au cours de ces dernières décennies, la Ligue a affiché un intérêt de plus en plus affirmé pour l'éducation permanente, au point de modifier sa raison sociale en **1972**.

La préoccupation n'était pas nouvelle, loin s'en faut, mais elle prit une importance jamais atteinte jusqu'ici et les objectifs furent élargis ; ne se limitant plus à l'éducation des adultes et aux activités para- et post-scolaires, ils s'étendirent à tous les secteurs liés à l'occupation des loisirs et à l'animation culturelle dans le sens le plus large.

Pour de plus amples informations :

La Ligue de l'enseignement
Rue de l'Englentier, 1a – 1000 Bruxelles
Tél. 02/512.97.81 – Fax. 02/514.26.01
courriel : eduquer@ligue-enseignement.be

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

**Rien de plus simple,
renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos
programmes détaillés**



LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04

pensees.hommes@swing.be

www.lapenseeetleshommes.be

Avec le soutien du ministère de la Communauté française